

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 9 juin 2026 A 18 HEURES 30

2026 - 027

République Française

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

- PROCES VERBAL -

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence par délégation de Madame Sabine TOUCHARD, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Arnel FROGER sur convocation faite par lui, le 2 juin deux mille vingt-six.

Présents : Madame TOUCHARD,
Madame LE BRETON, Madame LACASSIN, Monsieur JEUDY
Madame VESSELLA, Madame MILLASSEAU, Madame HUET,
Madame BOISGARD, Monsieur ROULLOIS, Madame CHEVRÉ,

Excusés : Monsieur FROGER, Madame LESEVRE, Madame CHANTRON
Monsieur MERCK, Madame DENIS
Madame REVERDY qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD
Madame QUENTIN qui a donné pouvoir à Madame MILLASSEAU

En exercice : 17

Etaient Présents : 10

Excusés : 7

Secrétaire de séance : Mme VESSELLA

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,
Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,
Considérant que l'activité conduite par l'association ci-dessous indiquées est d'intérêt local,
Vu la délibération 2026/04 en date du 2 mars 2026 portant adoption du budget primitif communal 2026,

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention annuelle à la banque alimentaire d'un montant de 600 euros pour 2026. Les Membres, à l'unanimité, approuvent cette décision.

La dépense sera à prélever au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Affaires diverses :

 Repas des aînés

Sabine TOUCHARD évoque le repas des aînés prévu le 7 février 2027.

Le traiteur Fleurinet est retenu car ce qu'il propose est de qualité et à prix abordable, cette année le prix du menu est à 22,50 euros (augmentation d'un euro par rapport à l'année dernière). Il est demandé aux membres du CCAS de choisir entre deux menus. Le menu choisi en majorité est le suivant : Pavé de merlu sauce beurre blanc et son riz pilaf, suprême de volaille au vin moelleux, gratin dauphinois, fagot de haricots verts, salade conté et morbier, café.

Le pain et le dessert ne sont pas compris dans le menu, on prendra dans une boulangerie de la commune, sachant que l'on tourne tous les ans pour faire travailler toutes les boulangeries.

Sabine TOUCHARD explique qu'il faudra venir la veille du repas, l'après-midi pour préparer la salle, elle précise qu'il y aura de la vaisselle à laver et à essuyer en partie le jour même et que le service est effectué par les élus et membres du CCAS. Un cadeau sera offert au doyen et à la doyenne.

Sabine TOUCHARD a prospecté et trouvé 3 animations. Elle présente 3 devis de spectacles chansons avec partie danse. Le premier de Monsieur Jean-Luc CAMINADE, avec possibilité de 2 artistes ou 3 pour un tarif entre 690 et 1000 euros, matériel compris. Le deuxième de Nicolas RAYMOND avec deux artistes pour un tarif de 960 euros, matériel compris. Et le troisième la compagnie TIPTONIC avec 1 artiste pour un tarif de 420 euros, matériel fourni. Elle montre ensuite aux membres des vidéos afin que les membres puissent se faire une idée des prestations. Le devis retenu à l'unanimité est le troisième pour un montant de 420 euros, spectacle musical « Années Yéyés, salut les Copains » plus partie dansante, l'animateur met de l'ambiance, joue de la guitare en plus du chant, propose un répertoire varié et adapté, se déplace dans la salle et fait participer le public.

🕯️ **Projet « Un moment ensemble »**

Comme suite à l'analyse des besoins sociaux et pour lutter contre l'isolement et le mal-être, éléments ressortis lors de cette étude, Sabine et Magali ont eu l'idée d'organiser un après-midi intergénérationnel où les personnes pourraient se retrouver pour échanger, jouer, créer du lien, passer un moment convivial et être écoutées. On pourrait aller chercher ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion. Cela pourrait se faire le mercredi après-midi. Le lieu n'est pas encore déterminé. Les membres évoquent l'espace de Saint-Cyr, côté école, le cadre s'y prête et si le temps le permet l'animation pourrait se faire dehors à l'ombre, sinon dans la première salle. La question se pose, sur les inscriptions ou pas ? Car pour l'organisation, sur inscription c'est plus facile et cela permet de recenser les personnes sans véhicule. Murielle HUET précise qu'il est important de laisser l'entrée libre pour les personnes qui passent et qui n'osent pas s'inscrire, elles pourraient venir voir. On pourrait noter entrée libre ou sur inscription. Les élus qui souhaitent s'investir sur ce projet sont les bienvenus. L'idéal serait de commencer cet été, à voir en fonction de la communication et de l'organisation.

🕯️ **Transport solidaire**

Lors de la dernière réunion, le coût du carburant avait été évoqué pour les trajets du transport solidaire, Philippe ROULLOIS prend la parole pour informer les membres de la décision de l'AFRIEJ d'appliquer une augmentation de 5 centimes du kilomètre. Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis la création du transport solidaire. Sabine TOUCHARD évoque l'échange qu'elle a eu avec la directrice de l'AFRIEJ concernant la subvention qui pourrait être augmentée si toutes les communes suivent. De plus, durant cet entretien, l'AFRIEJ a donné son accord pour faire participer les enfants à la création d'objets mis en vente au marché solidaire le jour du Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de Séance
Virginie VESSELLA



Le Président
Armel FROGER

Par délégation,
la vice-présidente
Sabine TOUCHARD


